

ATTESTATION DU BON RESPECT DE LA REGLEMENTATION

(POUR LES SOCIETES ETABLIES EN FRANCE – FOR COMPANIES ESTABLISHED IN FRANCE)

Je soussigné, CHAPPAT Philippe

agissant en qualité de dirigeant de la société CHAPPAT TRANSPORTS

dont le siège est à 01310 POLLIAT

RCS B 319 503 348

certifie sur l'honneur que sont respectées au sein de la société, toutes les réglementations applicables aux sociétés de transport de marchandises dans les pays de prestations notamment celles concernant :

- le cabotage
- les salaires minimums versés au chauffeur ; exemple : MiLog allemande.
- les FIMO, FCO, visites médicales, permis de conduire, des chauffeurs et contrôles techniques des ensembles routiers
- les obligations, en matière d'emploi des salariés, découlant des articles L1221-10 et suivants et L3243-1 et suivants du Code du travail.
- l'établissement et la remise des bulletins de salaire aux salariés.
- les couvertures d'assurance obligatoires quant aux personnels, prestations et véhicules.

Fait à Polliat

Le 01.06.2018

Nom, prénom : CHAPPAT Philippe

Fonction : CHAPPAT TRANSPORTS SA
Le Président Directeur Général

Signature + cachet commercial de l'entreprise

CHAPPAT TRANSPORTS
SA au capital de 250 000 €
BP 20017 - POLLIAT
01443 VIRIAT Cedex
Tél. 04 74 30 41 27
Fax 04 74 25 71 80
Site : www.chappat-transport.fr